Autorisation de droit à l'image

Le droit à l'image est un droit exclusif que vous avez sur votre image et l'utilisation qui en est faite. Les images peuvent être des photos ou vidéos sur lesquelles vous apparaissez et êtes reconnaissable, quel que soit le contexte : manifestation sportive ou culturelle, vacances,…

A travers ce document, vous autorisez le club (salariés, dirigeants, bénévoles) :

□ A prendre en photo votre enfant et à ce que sa photo soit sur l'intranet du club
□ A filmer votre enfant lors de matchs, interview,…
□ A publier ces images sur les réseaux sociaux
□ A utiliser sa photo pour une affiche de match
□ A effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images lors de projections à but non lucratif

Vous avez la possibilité de vous rétracter à tout moment, sur simple demande écrite en vous rendant sur le site du club – onglet contact – formulaire de contact. Cette autorisation est reconduite de manière tacite chaque année.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés. Pour précision, la reproduction de l'image d'un groupe dans un lieu public est permise, sans besoin de solliciter le consentement de chaque personne photographiée. On considère que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée car la personne se trouvant dans un lieu public a consenti à être exposée au regard des autres.

Déclare avoir pris connaissance de l'autorisation de droit à l'image des Bears Basketball et en accepte les termes.

Signature représentant légal